



Concours photo 2025

« *Quand la nature se révèle* »

REGLEMENT DU CONCOURS

Dans le cadre du « 10^{ème} Week-end Nature et Jardin », le service « Événementiel – Communication » et le service « Développement Durable et Éducation à l'Environnement » de la commune d'ETAPLES Sur Mer lance un concours photographique sur le thème de la biodiversité et des paysages.

L'objectif de ce concours est de valoriser les espèces végétales et animales, ainsi que les paysages de la commune d'ETAPLES Sur Mer et ses environs (exemples : les espaces dunaires, la forêt, la baie de Canche, l'estuaire...) Les photographies présentées devront être des œuvres originales et ne devront pas faire l'objet de montages à l'aide d'un logiciel de photos.

Les photos sélectionnées seront exposées dans le Parc du Clos Saint-Victor à l'occasion du « 10^{ème} Week-end Nature et jardin », les samedi 3 et dimanche 4 mai 2025.

Article 1 : organisation du concours

L'organisation du concours est gérée par le service « Événementiel – Communication », domicilié : Hôtel de Ville – 1, Place du Général de Gaulle – 62630 ETAPLES Sur Mer – téléphone : 03.21.89.62.51 – e-mail : communication@etaples-sur-mer.net.

Article 2 : conditions générales de participation

Le concours est ouvert à tous, photographes amateurs ou professionnels. Sont exclus du concours, les membres du jury.

La participation au concours implique l'acceptation du règlement. Tout manquement à ce règlement entraînera la nullité de la participation, sans aucune réclamation possible.

En participant à ce concours, le photographe s'engage :

- À être l'auteur des photos
- À présenter un maximum de 3 photos
- À renommer tel que demandé dans l'article 3 ses photos
- À respecter lors de la prise de vue, une démarche ne portant pas préjudice aux milieux et aux espèces photographiées.

Article 3 : inscriptions et date limite de candidature

Les dossiers de candidature seront envoyés au plus tard le mardi 15 avril 2025 à minuit à l'adresse : communication@etaples-sur-mer.net, selon les modalités suivantes :

Chaque photographie devra être transmise dans sa plus grande résolution.

La couleur et le noir et blanc sont acceptés.

Chaque photographie sera renommée de la façon suivante :

Photo n°__ - Nom Prénom (Exemple : Photo 3 - Durand Maurice).

Article 4 : présélection et réception des originaux

Une présélection sera réalisée par les organisateurs avant la réunion du jury.

Article 5 : fichiers sélectionnés

Le jury se réunira fin avril afin de sélectionner les photographies qui seront exposées. Si toutefois une image ne respecte pas le règlement, elle pourra être déclassée sans recours possible.

Chaque photographe sélectionné sera averti par mail. Les photos sélectionnées feront l'objet d'un tirage au format 60 x 40 cm sur support alu dibond pour exposition.

Un titre, une description ainsi que les conditions de prises de vue seront également demandées.

Article 6 : vote du public

Les photographies exposées seront soumises au vote du public lors du « 10^{ème} Week-end Nature et Jardin », ainsi qu'aux votes des écoles de la commune d'Etaples-sur-mer.

Article 7 : le jury

Le jury est composé de photographes professionnels et amateurs, d'élus ainsi que de salariés issus de structure liées à l'environnement. Les photos sélectionnées seront publiées sur la page Facebook de la Ville d'ETAPLES Sur Mer et du service « Développement Durable et Éducation à l'Environnement » (Facebook Etaples Nature) et par la suite les photos primées.

Article 8 : les prix

3 prix pour chaque catégorie :

- Le prix du jury
- Le prix du public
- Le prix des écoles

La remise des prix se fera lors de l'exposition. Les photos primées feront l'objet d'un tirage grand format et seront exposées durant la période estivale dans le Parc du Clos Saint-Victor. A l'issue de l'exposition, chaque tirage 60x40 sera offert à son auteur. A la fin de l'été, les tirages grand format seront offerts aux primés.

Article 9 : les droits d'auteur et de reproduction

L'ensemble des photos sélectionnées seront exposées lors du « 10^{ème} Week-end Nature et Jardin » qui se tiendra les samedi 3 et dimanche 4 mai 2025, dans le Parc du Clos Saint-Victor.

En participant à ce concours, le photographe affirme que les images qu'il présente sont de son œuvre originale et qu'il en détient les droits d'auteur.

L'auteur autorise la ville d'ETAPLES Sur Mer à utiliser les photos du concours à tous usages en dehors de la commercialisation.

Article 10 : loi informatique, fichiers et liberté

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo.

Dans tous les cas il est rappelé que conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

Tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression des données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : communication@etaples-sur-mer.net.